Municipalité du Canton d'Orford | 2530, chemin du Parc, Orford (Québec) J1X 8R8
T. : 819 843-3111 | **S. F.** : 450 532-3272 | www.canton.orford.qc.ca

CODE D'ÉTHIQUE VOLONTAIRE POUR LA NAVIGATION ET LA BAIGNADE SUR LES LACS À LA CHAÎNE DES LACS

Adopté par le conseil municipal à la séance du 4 mai 2020 par la résolution 2020-05-114.

1. J'adopte un comportement sécuritaire et courtois envers tous les utilisateurs des plans d'eau.

2. Je m'informe et informe mes invités du *Code d'éthique volontaire* et des règlements en vigueur et je les respecte en tout temps.

3. Je choisis de ne pas excéder une vitesse de 10 km/h sur le lac Leclerc et le lac des Monts, et ce, en tout temps.

4. Je choisis de ne pas excéder une vitesse de 10 km/h sur le lac Simoneau et le lac Bran-de-Scie, sauf lors d'activités nautiques consistant à tracter une personne par un bateau à moteur.

5. Je choisis de ne pas utiliser de motomarines, ni de bateaux de type wakeboard (comportant un ou des ballasts).

6. Je choisis de ne pas utiliser de moteur 2 temps d'ancienne génération.

7. Je choisis d'éviter de circuler dans les zones identifiées de myriophylle à épis.

8. Lorsque je pratique une activité consistant à tracter une personne sur le lac Simoneau, je choisis de circuler hors de la zone délimitée par l'exutoire du lac et les deux (2) bouées en amont identifiées par une tige jaune en évitant de m'approcher des petites embarcations et des nageurs.

9. Je choisis de ne pas faire d'activités nautiques consistant à tracter une personne lorsque le nombre d'embarcations peut causer un danger pour la sécurité sur le lac Simoneau ou sur le lac Bran-de-Scie.

10. Lorsque des activités nautiques consistant à tracter une personne sont en cours, je choisis, dans la mesure du possible, de ne pas circuler près du bateau qui tracte.

11. Lorsque je conduis une embarcation, je choisis de respecter une distance d'au moins 20 mètres d'un nageur (incluant une personne tombée à l'eau lors de la pratique de sports nautiques ou de remorquage).

12. Lorsque je nage, je m'assure d'être visible des autres utilisateurs du plan d'eau.

13. Lorsque je nage à partir d'une embarcation, je choisis de ne pas m'en éloigner de plus de 20 mètres.

_____